



## Saint-Yvi, Les enfants et la Paix...

### sommaire

Éditorial de votre maire Jacques François.....	p 2
Le département.....	p 3
La révision du PLU.....	p 4/5
STEP du bourg.....	p 6
Les services techniques.....	p 7
La chapelle Locmaria-an-Hent.....	p 8
Nouvelle organisation des TAP.....	p 9
En direct de la CCA.....	p 10/11
Un nouveau pan d'escalade / Utilisation du breton.....	p 12
Espace jeunes pour les 11-17 ans.....	p 13
Le CMJ.....	p 14/15
Quelques photos.....	p 16





# ÉDITORIAL Pennad-STUR

Jacques François, notre Maire.



**D**es évènements tragiques ont endeuillé des familles, ont endeuillé la France.

Et c'est dans ces moments douloureux, lorsque la Nation est en grave danger, que les valeurs républicaines reprennent tout leur sens.

Chacun peut en effet mesurer les risques réels de perdre notre modèle de civilisation si nous ne nous levons pas ensemble contre ces atteintes à la vie, à la liberté et à la dignité humaine.

L'état d'urgence est certes une nécessité mais doit s'exercer dans le respect de l'Etat de droit et sous contrôle du parlement.

A Saint-Yvi il n'est pas prévu de contraintes particulières mais il faudra renforcer la vigilance lors des manifestations et aux abords des écoles.

Côté finances, nous continuerons à maîtriser l'évolution de nos charges de fonctionnement et à réaliser des investissements mesurés.

*Bonne année à toutes et à tous.*

*Jacques François*

*Maire*

**D**arvoudoù reuzus ha skrijus o deus lakaet familhoù e kañv, o deus lakaet Frañs e kañv.

Hag er mareoù poanius-se, pa vez ar Vroad en dañjer, e adkav an talvoudegezhioù republikan o ster leun.

Rak pep hini a c'hall muzuliañ ar riskloù gwir hon eus da goll hor patrom a sevenadurezh ma ne savomp ket asambles a-enep an dismegañs graet d'ar vuhez, ar frankiz ha briegezh mab-den.

Un dra ret eo ar stad a reuziad, evel-just, met rankout a reer seveniñ anezhi e doujañs ar Stad a wir ha dindan kontroll ar parlamant.

E Sant-Yvi n'eus ket bet rakwelet redioù dibar met ret e vo teurel muioc'h a evezh pa vo abadennoù hag e-kichen ar skolioù.

E tu an arc'hant e kendalc'himp da vestroniañ emdroadur hor c'hargoù mont en-dro ha da ober postadurioù poellek.

*Bloavezh mat d'an holl*

*Jacques François*

*Maire*

**CARTE DE La commune**

Kerdiles Botbodem 0115  
 028  
 Le Dréau 0765  
 Cost Sier  
 Menez Tropic 0765  
 Le Bois de Pleuven  
 Keranhaillarec  
 Croaz Hent Kerléanou  
 Coat-Culoden  
 Toulgoat  
 Beg ar Menez  
 Locmaria-an-Hent 070

**Le savez-vous ?**

Adresse de la Mairie :  
 2, place de la Mairie - 29140 Saint-Yvi

Tél.: 02 98 94 72 11  
 Fax : 02 98 94 76 92  
 Mail : contact@saint-yvi.bzh  
 Site : www.saint-yvi.bzh

**CHANGEMENT**

**Horaires d'ouverture au public :**

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00
- mercredi : 8h30 - 12h00
- samedi matin sauf juillet-août : 9h00 - 11h30

# Le DÉPARTEMENT

## La LOI NOTRe



La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a été promulguée le 7 août 2015.

Cette loi impacte fortement les missions et compétences du Conseil Départemental. Voici une synthèse des évolutions induites par domaine :

TOUT  
commence  
enFINISTÈRE

1) Elle conduit à renforcer son rôle en matière de **solidarités humaines et territoriales**.

Dans ce domaine se trouve légitimée l'intervention du Département en matière d'appui aux communes et de leurs regroupements au sein de communautés ou d'agglomérations (accessibilité, ingénierie, assistance en matière d'eau et d'assainissement, investissements...).



2) L'ensemble des **transports scolaires et des transports interurbains** sera transféré en 2017 à la Région ainsi que la desserte des îles.

Le Conseil Départemental perd sa capacité à apporter des aides directes aux entreprises sauf dans des secteurs partagés avec la Région.

3) **En matière d'environnement**, la loi NOTRe transfère à la Région toute la planification en matière de déchets.

4) En matière d'**agriculture, de pêche et de forêt**, le Département pourra continuer d'assumer des responsabilités sous contrôle de la Région.

5) Le **tourisme** constitue également un domaine de compétence partagé avec la Région.

6) Enfin, la loi NOTRe a arrêté une liste de 9 blocs de compétences qui doivent faire l'objet d'une **articulation avec Brest Métropole** afin d'en transférer au moins 3.

## UN PETIT MOT DU BUDGET

Malgré les efforts réalisés à ce jour (21 millions d'Euros en moins en dépenses), cela ne suffira pas pour boucler le budget 2016 : les dépenses sociales sont en forte augmentation, les dotations de l'Etat sont en baisse (moins 15.5 millions d'Euros pour 2016) et les autres recettes ont une évolution faible.

**De gros efforts sont encore à réaliser.**





# RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : La PHASE DE DIAGNOSTIC ET DE STRATÉGIE S'EST ACHEVÉE EN 2015



**Sur la base de l'actualisation d'un diagnostic territorial, la commune de Saint Yvi a défini la philosophie et les objectifs majeurs de son développement d'ici 2030.**

Ce diagnostic nous a permis de formaliser le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : le PADD vous a été présenté lors d'une réunion publique de concertation avec la population le 14 octobre à 20h et un débat en Conseil municipal a eu lieu le 27 novembre sur les orientations envisagées, en voici les grandes lignes.

Compte-tenu de son positionnement géographique dans l'aire d'influence de Quimper et de la volonté de poursuivre un dynamisme résidentiel modéré mais significatif, les élus ont arrêté les potentiels de développements suivants entre 2015 et 2030.

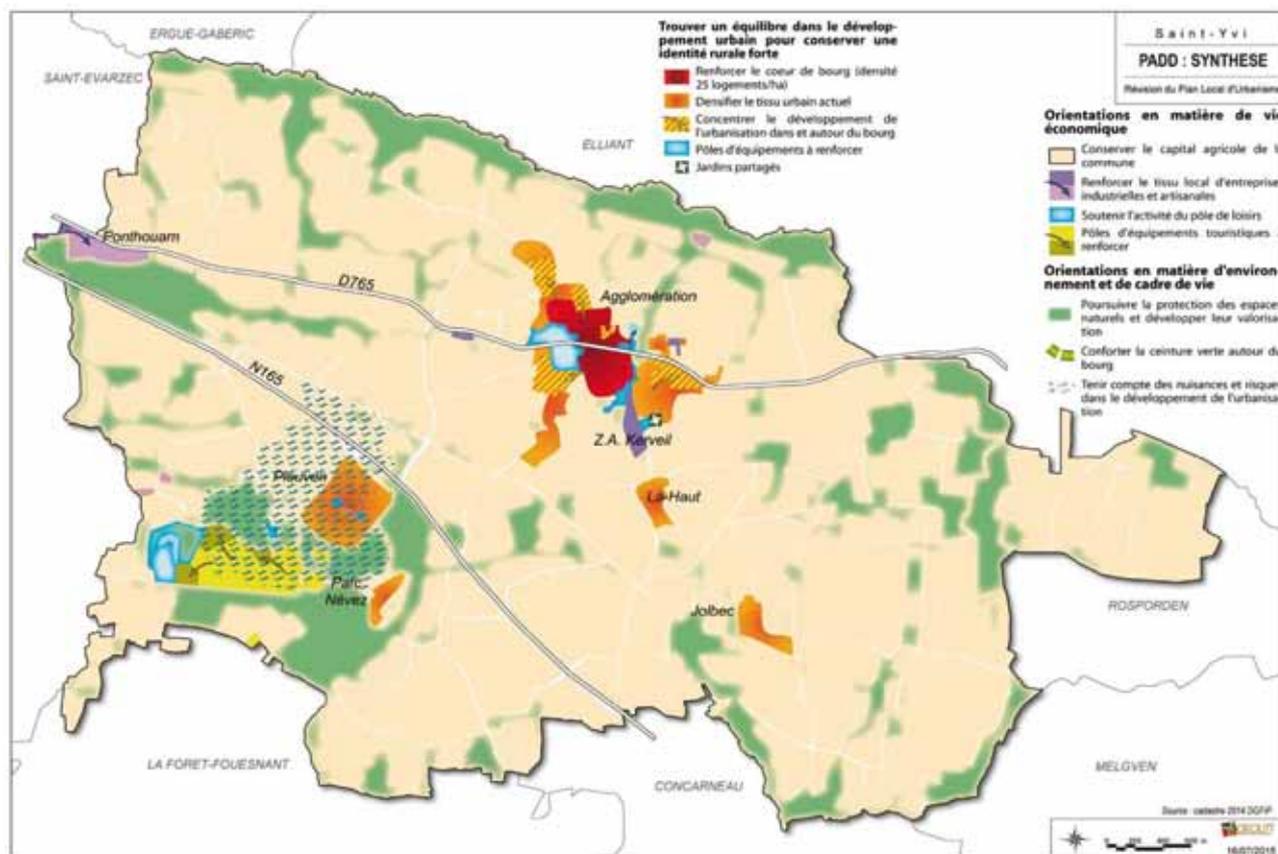
- Population : 2939 à 3350 habitants ;
- Rythme constructif d'environ 25 logements par an, sensiblement supérieur à la moyenne des vingt dernières années, avec une diversification des tailles de logements ;
- Mobilisation des outils de politique foncière (réserve communale, renouvellement urbain sur les anciens centres techniques de Kerveil...) pour proposer des logements aux primo-accédants, notamment grâce aux opérations de lotissement bailleurs sociaux (dernier exemple en date, le lotissement Park Leur sur les « Côteaux de Kerveil » mixant du logement locatif social, de l'accession sociale à la propriété et des lots libres de constructeurs) ;
- Progression du logement locatif social (10% du parc de résidences principales aujourd'hui) ;
- Confirmation de la priorité accordée au développement du bourg et de sa périphérie, lors du PLU de 2007.

Ce choix est d'ailleurs devenu une quasi-obligation par la loi ALUR de mars 2014, qui interdit les constructions isolées en campagne, excepté de manière dérogatoire dans quelques hameaux dont la justification doit être motivée et répondre aux critères du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) adopté par la CCA en 2013. Ainsi seuls 4 « hameaux », au sens réglementaire, pourront rester partiellement constructibles après l'approbation du nouveau PLU par le Préfet fin 2016 ou début 2017.

Pour répondre à l'enjeu d'optimisation de la consommation d'espaces naturels et agricoles en France et en Bretagne - et préserver ainsi un potentiel de production à l'agriculture, au-delà de la conjoncture difficile des dernières années pour ce secteur - la commune s'engage à accompagner ce développement en utilisant 30% de surfaces en moins que par le passé. Les densités de construction devront donc augmenter sensiblement pour respecter une moyenne de 20 logements par hectare (ha) sur 15 ans :

- **25 logements par ha en renouvellement urbain dans le cœur du bourg ;**
- **18 logements par ha en renouvellement urbain en extension du bourg ;**
- **12 logements par ha au sein des hameaux.**

Ces densités restent raisonnables et peuvent être atteintes en mélangeant divers types d'habitats, dont les petits collectifs sur deux étages existants déjà au bourg.



Parallèlement, la commune considère que l'attractivité résidentielle de Saint-Yvi passe par la **protection et la valorisation de ses espaces naturels, fonds de vallées, zones humides, chemins, trame bocagère...** pour conserver des éléments d'identification à une commune rurale plutôt que complètement périurbaine « rattachée » à l'agglomération quimpéroise. Enfin, sur le plan économique, si les zones d'activités existantes et futures dépendront toutes de la Communauté d'agglomération à partir de 2017, **le PLU prévoit la constructibilité d'un nouveau secteur d'activités situé au niveau de Ponthouar.**

Dans le cadre de la concertation permanente avec la population jusqu'à la phase d'arrêt du PLU en Conseil municipal, les différents documents sont consultables en version papier en mairie. Ils sont également mis en ligne au fur et à mesure sur le site internet communal. Un « coin concertation » dédié au PLU a été aménagé en mairie avec des affiches, des documents d'études et un « cahier à idées » où **chacun peut venir s'informer ou faire des remarques pour l'intérêt général du développement communal.**

**N'hésitez pas à venir consulter en mairie ces documents, vous exprimer sur le « cahier à idées »,** par courrier ou par courriel à [urbanisme@saint-yvi.bzh](mailto:urbanisme@saint-yvi.bzh). L'adjoint à l'urbanisme, Guy Pagnard, est disponible sur rendez-vous.





# STEP DU BOURG DE SAINT-YVI

## LES TRAVAUX DE LA STATION D'ÉPURATION AVANCENT BIEN



Comme certains l'ont sans doute remarqué en passant par la route de Saint-Yvi à Elliant, **les travaux de la nouvelle station d'épuration du bourg ont considérablement avancé** depuis le démarrage du chantier début septembre : les entreprises ont pu profiter des conditions météorologiques favorables d'un automne plutôt sec pour effectuer les opérations de préparation des sols, des plate-formes ou encore le creusement et la pose du réseau de descente des eaux usées depuis le bourg par le chemin en terre existant.

**L'étape suivante de génie civil** (coulage des premiers bétons des plate-formes et des fosses) **a également avancé et a permis de réaliser des tests de mise en eau**. Parallèlement un accord de servitude a pu être trouvé pour la partie d'évacuation des eaux traitées jusqu'à la rivière du Jet (en empruntant une parcelle privée).

**Rien ne s'oppose donc plus au respect du calendrier de mise en route prévue en mai**, suivi d'un mois de test et d'ajustement, pour arrêter définitivement la station actuelle fin juin 2016. Enfin, bonnes nouvelles dans cette période de difficultés budgétaires publiques : les demandes de subventions au Conseil Départemental et à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ont été honorées selon les montants initialement envisagés. Et cerise sur le gâteau, la commune a pu souscrire un emprunt de « seulement » 300 000 € à un taux de 1,66%. Ainsi, **la modernisation de nos stations d'épuration (Gorguennou et Bourg) aura donc pu se faire sans augmentation brutale de prix pour les Saint-Yviens**.

Légende :

Les nouveaux réseaux sont enterrés depuis l'église du bourg - Les plate-formes des futurs lits à rhizophytes et des bassins prennent forme.



# Les services techniques



## UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE LA COMMUNE, À VOTRE SERVICE

Comme vous le savez certainement, l'entretien et les travaux de notre commune sont réalisés grâce aux **Services Techniques, implantés dans la Zone Artisanale de Kerveil**.

Bien qu'incontournables pour notre bien-être quotidien, l'organisation et l'étendue de leurs missions restent méconnues pour la plupart des Saint-Yviens.

Depuis le mois d'octobre, **Mickaël Saulnier est devenu le responsable des services** et doit principalement s'attacher à l'organisation et à la gestion de son équipe de 7 agents en coordonnant les différentes compétences. Voici le schéma précis de l'organisation des missions attribuées :



Responsable des services <b>MICKAEL SAULNIER</b>				
	<b>VOIRIE</b>	<b>ESPACES VERTS</b>	<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	<b>BATIMENTS</b>
	Référent et adjoint au responsable des services : <b>ROBERT GOARANT</b>	Référent : <b>PASCAL BUREL</b>	Référent : <b>CHRISTOPHE JEANNES</b>	Référent : <b>YVES MARTIN</b>
	Agent : <b>GUILLAUME SMETRYNS</b>	Agent : <b>YVAN AUFFRET</b>	Agent : <b>CYRIL THIERY</b>	
		Saisonnier été		
<b>MISSIONS PRINCIPALES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des routes.</li> <li>- Élagage des bas-côtés et curage des fossés</li> <li>- Gros travaux d'aménagements</li> <li>- Distribution du matériel aux associations</li> <li>- Eaux pluviales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation et entretien des espaces verts.</li> <li>- Jonte des pelouses du Parc Louis Huitric, des terrains de foot</li> <li>- Fleurissement du bourg</li> <li>- Nettoyage du bourg</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de la bonne qualité de l'eau potable</li> <li>- Entretien du château d'eau</li> <li>- Entretien des stations d'épuration</li> <li>- Surveillance des réseaux et pose de compteurs</li> <li>- Travaux de plomberie et électricité sur les bâtiments communaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des bâtiments communaux</li> <li>- Peinture, pose de sols</li> <li>- Menuiserie</li> <li>- Maçonnerie</li> <li>- Travaux de voirie en tant que chauffeur</li> </ul>

## DERNIÈREMENT,

le nouveau parking rue Robert Le Mao près de l'École Sainte-Anne (sur l'emplacement de la maison rasée à l'entrée du Parc Louis Huitric), a été aménagé.

Les services techniques n'ont pas la responsabilité des gros travaux ou projets, qui sont préalablement votés par les élus lors de Conseil Municipal. Toutefois, ils en assurent le suivi comme actuellement, l'avancement de la nouvelle STEP du bourg (nouvelle station d'épuration, voir page 6).

Le nouveau responsable des services, Mickaël Saulnier, a mis en place sa propre organisation qu'il « affinera » au fil du temps, pour **améliorer les services à rendre à la population**.

Il est important de mieux connaître les missions de ces agents qui doivent répondre aux exigences de notre commune et à celles de ses habitants, malgré des impondérables comme par exemple des conditions climatiques quelquefois pénibles, des interventions d'urgence, du matériel défaillant... **Nous devons d'autant plus le respect à ces agents !**

Responsable des services techniques



L'équipe des services techniques (pas au complet)





# La CHAPELLE Locmaria-an-Hent

Voici un lieu remarquable de Saint-Yvi que nous ne devons surtout pas oublier ! La chapelle est de nouveau à l'honneur, puisqu'elle héberge depuis mi-novembre un nouvel autel. Mais avant tout, un peu d'histoire...



## D'où vient le nom de Locmaria-an-Hent, (du chemin) ?

La paroisse est située sur le bord du chemin de l'antique pèlerinage de Tro-Breizh, tour de Bretagne suivi par les fidèles pour vénérer

les sept Saints fondateurs des sept évêchés de Bretagne : cette chapelle, classée monument historique, fut construite aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles et constituait la deuxième étape du Tro Breizh entre Quimper (Saint-Corentin) et Vannes (Saint-Patern), le long de la vieille voie romaine employée au Moyen-Age. A l'intérieur, les pèlerins venaient d'ailleurs se réchauffer auprès de la cheminée, autre singularité de la chapelle !

L'actuel édifice a été construit sur l'emplacement d'une ancienne chapelle romane dont il ne reste plus de traces aujourd'hui.

En 1792, Saint-Yvi absorbe la commune de Locmaria-an-Hent avec sa chapelle, ancienne trêve de la paroisse d'Elliant : la chapelle de Locmaria-an-Hent est ainsi le 1<sup>er</sup> édifice religieux de Saint-Yvi, classé monument historique depuis 1910.

## Et dans l'enceinte de la chapelle ?

Les visiteurs peuvent y admirer de nombreuses statues, toutes en bois polychrome, à l'exception de la Vierge en tuffeau des Pays de la Loire.

A l'étage, l'ouverture permettait à l'origine de loger une horloge : **« Sous la Révolution, les sans-culottes de Concarneau sont venus la prendre pour l'installer en Ville-Close, ce qui a évidemment suscité des querelles ». Donc depuis la révolution, il n'y a plus d'horloge !**



Autel sculpté par Jean-André Poisson

Depuis l'inauguration du 14 novembre, un autel a pris place : Jean-André Poisson, sculpteur local, a donné entièrement naissance à cet autel dans du bois de châtaignier local (fourni par une Saint-Yviennne).

Pour ce faire, Jean-André Poisson

tout en donnant libre cours à son imagination, a tenu à respecter l'architecture, le style, l'histoire et l'âme de ce culte. Dès le début de l'année 2015, l'artiste va entreprendre de nombreuses recherches historiques, **« Sur les côtés, en façade, les panneaux sont du style gothique influencé par les constructions des cathédrales aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, tandis que le bas-relief au centre est dédié à la Vierge Marie, tout comme la chapelle ».**

L'œuvre livrée est admirable et vient parfaitement s'intégrer dans l'esprit de la chapelle tout en apportant une âme et une richesse à ce site historique de recueillement.

Nous devons également la création de cet autel à l'association **SAINT-YVI LOCMARIA** de sauvegarde du patrimoine, créée en 1986 et présidée par Pierre Bléavec. Grâce aux initiatives et au financement de cette association, la chapelle a bénéficié de divers travaux de restauration :

- Réfection du sol en terre battue en 1988 avec les techniques des anciens, qui a donné lieu à la découverte d'ossements déposés dans l'ossuaire ;
- Restauration des statues de Saint-Roch et Saint-Sébastien en 1999, du Christ en croix en 2006 ;
- Réhabilitation complète de l'électricité cette année **(financée à 75 % par la commune) ;**
- Commande de l'autel inauguré le 14 novembre dernier.

Il est également important de souligner le rôle de l'abbé Gusti Hervé, responsable de la Commission d'art sacré.

Malheureusement, ce site est généralement fermé au public pour éviter tout risque de vandalisme, de détériorations et de vols ; **alors ne manquez surtout pas de venir découvrir « ce joyaux local » lorsque l'occasion s'en présente.**

*Inauguration de l'autel en présence de Jean-André Poisson, Jacques François Maire de Saint-Yvi, Pierre Bléavec et M. Le Bihan de l'association Saint-Yvi de Locmaria, Abbé Gusti Hervé.*



# NOUVELLE ORGANISATION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)



Depuis la rentrée scolaire, les horaires des Temps d'Activités Périscolaires ont été modifiés pour permettre une meilleure organisation et un meilleur suivi du travail avec les enfants scolarisés à l'école publique.

A l'école primaire, les enfants bénéficient des TAP les lundis et les vendredis de 15h00 à 16h30. Les enfants de l'école maternelle réalisent ce temps d'activité le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30.

Pour parfaire la planification des activités, les animateurs travaillent ensemble le mardi après-midi : ce travail collectif permet de mettre en commun des savoir-faire et des idées dont les enfants vont pouvoir profiter, avec un « plaisir pédagogique ».



L'équipe des TAP de gauche à droite : Responsable du Périscolaire Christophe, animatrices : Charline, Sophie, Tiphaine, Amandine, Caroline, Nadine, Adjoint Julien. (Absente sur la photo des animatrices, Morgane) (Absente l'équipe d'Atsem, Laetitia, Corinne, Jeanine, Magalie, Laurence)

Cette année la thématique porte sur les 5 continents. Durant la première période, avant les vacances d'automne, les enfants ont travaillé sur l'Amérique (danse country, construction de tipis ou tentes indiennes, cours de cuisine, confection de Muffin's...).

Au retour des vacances, l'Asie a été le second continent découvert et apprécié par nos petits écoliers.

Les parents sont invités à suivre le programme des activités proposées aux enfants en consultant le programme des TAP sur le site de la commune, [www.saint-yvi.bzh](http://www.saint-yvi.bzh).

Pour les prochaines périodes, **les enfants parcourent les traditions de l'Océanie, du continent africain et de l'Europe.**

C'est ainsi un voyage aux quatre coins du Monde !

## ATELIER AVEC L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :

Après une petite marche jusqu'à la salle des sports, un autre groupe de CP réalise avec l'accompagnement de Julien, des activités de jeux d'opposition.



Et puis un jeu de raquettes alliant adresse, motricité et coordination pour les CE1-CE2

## UN APERÇU DES RENDEZ-VOUS DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

### ATELIERS DU JEUDI EN MATERNELLE :

Atelier du jeudi avec Laetitia et Corinne pour la réalisation d'une Oeuvre Collective : Fresque de Dragon pour le groupe des Moyennes Sections.



Création d'un Mandala Géant avec l'accompagnement de Nadine, Tiphaine, Amandine et Sophie. Cette création est réalisée par les Grandes Sections sur deux sessions où les enfants réalisent les activités par groupe.





# Concarneau CORNOUAILLE AGGLOMÉRATION DEVIENT ÉCOWACTEUR ET VOUS ?



Le dispositif Écowatt est une initiative du réseau de transport d'électricité (RTE) destinée à soulager le réseau électrique lors des pointes de consommation hivernales. En effet, la forte consommation d'électricité concentrée sur les débuts de soirée met souvent à mal le réseau électrique breton. Pour éviter les coupures, Écowatt émet des alertes par SMS ou par courriel aux personnes inscrites, qui sont invitées à réduire temporairement leur consommation d'électricité.

Cette initiative n'est pas réservée aux collectivités, vous pouvez vous aussi engager votre famille, votre association ou même votre entreprise dans la démarche.



Inscriptions sur [www.ecowatt-bretagne.fr](http://www.ecowatt-bretagne.fr).

## WWW.CCA.BZH

Quels sont les horaires d'ouverture des piscines de Concarneau et Rosporden ? Comment trier mes déchets ? Puis-je bénéficier d'aide à la rénovation de mon logement ? Obtenir des conseils, comment s'inscrire aux ateliers internet gratuits proposés dans l'E-bus de CCA ou contacter le Relais Assistantes Maternelles ? Les réponses à toutes ces questions et bien d'autres sur [www.cca.bzh](http://www.cca.bzh)

Pour connaître et découvrir au quotidien l'actualité sur le territoire, suivez CCA sur les réseaux sociaux :

Twitter : [https://twitter.com/com\\_cca29](https://twitter.com/com_cca29) et Facebook : <https://www.facebook.com/cca.bzh>

**Espace aquatique de Rozanduc**

- Des activités toniques toute l'année (aquagym, aquaobike, natation...)
- Des soirées à thème

■ Bassin sportif 25m/10m, 4 lignes d'eau.  
■ Loge de jeux de 30 m<sup>2</sup> pour les tout-petits  
■ Un jacuzzi de 10m<sup>2</sup>

■ Ouvert 7 jours / 7, jusqu'à 20h le vendredi, des créneaux 12h-14h.  
Tarif plein : 3€60

Toutes les infos sur [www.cca.bzh](http://www.cca.bzh) - rubrique piscines

## Musée de Pont-Aven : DERNIÈRE LIGNE DROITE

Haut lieu de culture en Bretagne et référence internationale, le Musée de Pont-Aven rouvre ses portes au public après 3 ans de travaux ! Entièrement réhabilité, le 1<sup>er</sup> musée au monde consacré à l'école de Pont-Aven dévoilera ses nouvelles acquisitions, mises en lumière dans un écrin dont la surface a doublé.

Réservez d'ores et déjà la date : samedi 26 et dimanche 27 mars : venez parcourir le nouveau Musée de Pont-Aven à l'occasion des portes ouvertes gratuites.



Infos sur [www.museedepontaven.com](http://www.museedepontaven.com)

Le jardin du Musée de Pont-Aven, inspiré du Jardin Filiger  
Crédit photo : D. Leroux



# UN COMPLÉMENT D'ÉQUIPEMENT À LA SALLE DES SPORTS : UN Pan D'escalade



Le 8 novembre 2015 avait lieu l'assemblée générale du club Breizh Scalade ; à cette occasion a été inaugurée une réalisation du club : un pan d'escalade,

situé dans une des réserves et destiné à un usage complémentaire à celui du mur qui existe déjà. Créé dans la foulée de la salle des sports, a connu au cours des ans des transformations qui en font un équipement utilisable par différents niveaux d'escaladeurs.

Il aura fallu pour créer ce mur toute la force de conviction, toute la ténacité des pionniers : Bernard BERTHIER et Annie COTTEN en particulier, qui l'ont édifié, aménagé et créé un club affilié à la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail). Il n'y avait alors guère d'exemples de ce type de structure mais en fin de compte tout s'est bien mis en place.

Comme il convient s'agissant d'escalade, le club a connu des hauts et des bas ; mais le mur était là et il servait : il a un rôle sportif bien sûr mais aussi, pédagogique (plusieurs collègues et lycées y sont venus user des chaussons) et éducatif (il a aussi attiré des structures d'enseignement adapté ou

d'encadrement thérapeutique) puisque le grimpeur est obligatoirement assuré au sol par un équipier : ceci crée un état de confiance mutuelle.

Bernard BERTHIER a enfin trouvé il y a 5 ans les relais qu'il attendait grâce en particulier à l'actuel président, Benoît

LE MEUR ; sa venue a permis en raison de ses compétences d'élargir l'accès au club aux enfants à partir de 8 ans, sous condition d'un accompagnement par les parents (jusqu'à 16 ans) et de relancer la pratique de sorties sur d'autres structures artificielles ou en plein air. Mais Bernard continue à fréquenter le club et à encadrer avec tout son enthousiasme de jeune sportif.

La nouvelle structure permettra aux grimpeurs confirmés de

s'échauffer et pourra servir aux écoles et TAP puisque son usage ne nécessite pas de compétence particulière en raison de la hauteur modérée et de l'usage de tapis de réception homologués. C'est pour cette raison que la commune a accepté de participer au financement pour une somme de 1786,49€. Le bon achèvement de cette opération a aussi été permis grâce à l'esprit d'ouverture de l'ensemble des usagers qui ont accepté une redistribution des espaces de rangement : qu'ils en soient ici remerciés.



## LE POINT SUR L'UTILISATION DU BRETON DANS LA VIE PUBLIQUE



Savez-vous que la commune a signé en 2009 la charte Ya d'ar Brezhoneg qui vise à favoriser l'usage de la langue bretonne dans la vie publique. C'est en vertu de cet engagement que vous voyez l'éditorial de « Saint-Yvi Infos » en bilingue, de même que désormais les cartes de visite et diverses invitations ou annonces, que la signalisation routière (cela reste à finaliser) et partiellement les panneaux signalétiques du parc Louis Huitric ; en particulier, les noms de plantes et animaux afin que cela suscite la curiosité, voire la discussion : les appellations peuvent varier selon les usages locaux (mais n'est-ce pas aussi le cas en français pour les oiseaux ou les champignons par exemple ?). Un courrier avait été adressé en

avril aux commerçants, artisans, professionnels du tourisme, associations afin de les encourager à user du Breton, même sommairement, dans leur communication : il suffit de se rendre dans le Tregor par exemple pour voir que la signalétique bilingue est utilisée comme un marqueur culturel d'utilisation touristique. Cette démarche n'a guère eu d'écho : nous relançons ici l'appel en précisant que cela n'a rien de contraignant et qu'une aide peut vous être apportée. Savez-vous aussi que la bibliothèque municipale dispose d'un fonds d'ouvrages en breton ? Plusieurs Saint-Yviens souhaitent, quel que soit leur niveau de connaissance, pouvoir parler, échanger, entendre la

langue qu'ils maîtrisent parfois mal faute de pratique. Paul Guéguéniat, qui est chargé de ces questions au sein du Conseil municipal, réunira les personnes intéressées après la mi-février afin d'explorer les souhaits et possibilités. Précisons bien que cette réunion n'est pas ouverte aux seuls bretonnants : il faut que chacun y trouve son compte. Savez-vous que, faute d'avoir ratifié la Charte européenne des langues minoritaires, la France ne pourrait être admise dans la Communauté européenne si elle en faisait aujourd'hui la demande ? C'est assez dire que la volonté de ne pas voir disparaître une langue ne doit pas rester un vœu pieux mais qu'il est temps, plus que temps, qu'elle se traduise dans les actes.

# L'espace Jeunes POUR Les 11-17 ans



L'Espace Jeunes veut se rendre « incontournable » pour tous les adolescents de Saint-Yvi - filles ou garçons, de 11 ans (fréquentant le collège) à 17 ans - et a décidé de scinder ses programmes d'activités en deux, selon les tranches d'âges 11/14 ans et 15/17 ans.

Désormais, l'Espace Jeunes est un lieu de rencontre, d'échanges, d'informations et d'expression encourageant l'émergence de projets : le Projet Educatif de la commune de Saint-Yvi pour l'Espace Jeunes, vise à offrir des loisirs éducatifs au plus grand nombre de jeunes de la commune pendant les temps extrascolaires.

Depuis le mois d'octobre **Sophie MÉNEZ** est venue assister **Julien PÉROZ** pour permettre de diversifier les activités proposées et en particulier, des ateliers plus séduisants pour les jeunes filles, qui jusqu'à maintenant étaient peu présentes à l'Espace Jeunes. Ainsi **Sophie et Julien** affichent plusieurs programmes répondant aux centres d'intérêts divers et variés d'un maximum de jeunes.

Sport, ateliers artistiques, sorties extérieures de découverte et de détente, jeux seront proposés tout au long de l'année.

## Les encadrants ont des missions précises, quelles sont-elles ?

- Apporter aux jeunes la possibilité d'accéder à un espace de loisirs et de rencontres, quand ils le désirent, encadré par du personnel compétent garant d'un accueil en toute sécurité ;
- Organiser l'accueil et les activités pour les diverses tranches d'âges présentes ;
- Apporter aux jeunes la possibilité de découvrir des activités variées, différentes de celles suivies pendant les temps scolaires ;
- Permettre la participation aux jeunes de tout milieu social ;
- Apprendre aux jeunes la vie en collectivité par le biais de séjours, de projets qu'ils ont organisés entre eux, par des rencontres avec d'autres communes ;
- Être à l'écoute des jeunes et leur apporter des réponses à leurs interrogations ;
- Prévenir des risques de conduite addictive chez les jeunes.

Les temps d'activités et de rencontre proposés permettent l'apprentissage du respect de ses semblables et le rejet des incivilités, pour ainsi mieux appréhender la vie citoyenne : les jeunes vont grandir et s'épanouir dans un environnement qu'ils s'approprient au fil du temps en le faisant évoluer.



Pour garantir son bon fonctionnement, les adhérents de l'Espace Jeunes doivent répondre à quelques principes : Une adhésion de 15 € permet de financer l'utilisation d'espaces et de matériel mis à disposition et également la participation aux différentes activités.

Afin d'organiser au mieux l'accueil et les activités des jeunes, un formulaire mensuel d'inscription (disponible en Mairie, à l'Espace Jeunes ou à télécharger sur [www.saint-yvi.bzh](http://www.saint-yvi.bzh)) sera à remettre en Mairie ou à l'Espace Jeunes, au moins 15 jours avant la date choisie de fréquentation.

## Sophie MENEZ et Julien PEROZ accueilleront vos jeunes :

- **Pendant les périodes scolaires** : les Mercredis de 13h30 à 17h30 et les Samedis de 13h30 à 17h30 ;
- **Pendant les vacances** : du Lundi au Vendredi de 13h30 à 17h30.

**Alors si vous êtes âgé de 11 à 17 ans, cet Espace vous est dédié et vous attend !!!**





# CONSEIL MUNICIPAL JEUNES SAINT-YVI

Qu'est-ce qu'un Conseil Municipal des Jeunes ?

La commune de Saint-Yvi donne la parole à ses jeunes citoyens afin qu'ils apprennent à vivre en démocratie.

Mais qu'est-ce que la DÉMOCRATIE ?

La synthèse des réponses exprimées par les jeunes saint-yviens se résume ainsi : la démocratie, c'est " donner son avis et écouter celui des autres, vivre en démocratie et se sentir citoyen", et cela se vit au quotidien dès l'enfance. Ainsi, le CMJ invite nos jeunes citoyens à donner un sens aux valeurs primordiales de leur quotidien. A la veille de l'adolescence, mieux comprendre notre société est sans doute une aubaine pour mieux s'épanouir.



## Notre CMJ est une chance pour tous, voici son fonctionnement :

Actuellement le nombre de jeunes au conseil n'est pas limité, tout enfant résidant sur notre commune et scolarisé du CMI à la 5<sup>ème</sup>, est libre de suivre un mandat.

Le passage de la primaire au collège et les activités sportives/culturelles mettent souvent un terme à la participation au CMJ, les jeunes conseillers peuvent toutefois

continuer, s'ils le souhaitent et s'investir uniquement dans les commémorations ou les projets.

La durée du mandat est de 1 an à compter de la première séance de septembre de l'année scolaire et le conseiller a la possibilité d'arrêter avant la fin de son mandat.

Depuis la rentrée scolaire, 34 enfants participent au Conseil Municipal des Jeunes, qui se déroule le premier vendredi de chaque mois. Une séance dure environ 1 heure.

Déroulement d'une séance type :

Les enfants travaillent pendant la première demi-heure avec leur commission, puis se réunissent en assemblée plénière pour la lecture des sujets à traiter. Les décisions seront prises à la majorité absolue par des votes à main levée. Tout comme le Conseil Municipal de vos élus !

Les 3 commissions du mandat :

Chaque conseiller a exprimé ses attentes lors d'un tour de table, afin d'organiser les différentes missions de travail de chaque commission.

Commission Sécurité avec Amandine SINQUIN : respect de la vitesse (réalisation de panneaux), les deux roues, respect des aires de jeux...

Commission Environnement avec Audrey GAVIRON : au programme achèvement du travail sur le parc Louis Huitric, mise en place et inauguration des nichoirs dans le parc, travail sur les énergies renouvelables et le tri sélectif...

Loisirs avec Julien PERROZ : projet de terrain à bosses pour les vélos cross, réflexions sur l'aménagement d'un espace de jeux pour les plus grands...



## Les enfants et les élus :

Le 2 octobre, les enfants ont rencontré Michel JAOUEN, Adjoint aux Affaires Sociales. Les enfants ont longuement échangé sur le rôle de Michel au niveau du Centre Communal Action Sociale (CCAS) et ont été très touchés par la solitude des personnes âgées. Pour cette fin d'année, certains d'entre eux désirent distribuer les colis de Noël aux aînés accompagnés des élus, afin d'apporter un peu de jeunesse

et pourquoi pas une nouvelle approche intergénérationnelle.

Le 6 novembre, les enfants ont rencontré Jacques FRANCOIS, Maire de la commune qui leur a expliqué le principe des élections, les modes de votes, le rôle du maire et de son équipe municipale, le déroulement d'un conseil municipal... Les jeunes conseillers ont discuté avec le Maire et posé une multitude de questions.

Des sorties et des activités citoyennes peuvent être programmées en dehors des conseils pour travailler sur des projets :

Au printemps dernier, un intervenant extérieur de « Bretagne vivante » a fait découvrir aux jeunes conseillers la Zone Humide du Parc Louis Huitric, un travail qui a porté ses fruits pour la réalisation des nouveaux panneaux du parc.

Un après-midi s'est déroulé aux ateliers du Centre Technique de Kerveil : assistés par le Service Environnement de la CCA, les « conseillers juniors » ont réalisé une cabane à insectes, et avec l'aide d'Yves

Martin, agent municipal (que les enfants tiennent à remercier), des nichoirs ont été créés et seront inaugurés en mars 2016.

Ces jeunes citoyens n'ont qu'un seul regret :

« Ils voudraient que leurs travaux ne soient pas détruits, comme la cabane à insectes cet été, afin que tout le monde profite de leur travail ! ». Nous espérons que les vandales sauront respecter le nichoir et la nouvelle signalétique à venir du Parc Louis Huitric.



Le 11 novembre 2015, première commémoration pour les nouveaux enfants du conseil municipal.

**Nos jeunes conseillers sont curieux et intéressés par les grands sujets actuels :**

visite du Conseil Départemental (Quimper), du site des éoliennes à Kergleuziou (Melgen), d'une ferme bio et d'un parc de panneaux photovoltaïques.

Pierre, Yann, Nathan, Ewen, Emma, Elise, Maximilien, Martin, Lucile, Léo, Marie, Margaux, Mathys, Kaourant, Alexandre, Emmeline, Matéo G, Ronan, Elouan G., Elouan F, Axel, Camille, Maureen, Enzo, Romain, Kylian, Arthur. Absents sur la photo : Morgane, Mayline, Anouk, Axel, Killian P. et David.





# QUELQUES PHOTOS



Spectacle de fin d'année offert à tous les écoliers de Saint-Yvi



Remise du chèque Téléthon à l'A.F.M. : Christian Baniel et Albert Pichavant sont heureux de remettre un chèque de 9.468,31 €, fruit des nombreuses festivités organisées !



L'inauguration de l'autel de Locmaria-an-Hent s'est achevée par des musiques celtiques jouées sur des instruments anciens et interprétées par les 5 musiciens de Carolan & Co



Lecture lors des commémorations du 11 novembre : discours écrit par le soldat Jean-Marie Hily de Jolbec, après son retour de la Grande Guerre de 14-18 et lu par les petite et arrière-petite filles. Très émouvant !



Repas annuel des aînés du 4 octobre, pendant lequel ont été célébrés les 92 ans de Marie Le Coat de Goarem-Lernic et Émile Potard de Parc-an-Traon



Forum des associations du 5 septembre



Anniversaire de la doyenne de Kerancolven, Louise Guillou a fêté ses 95 ans le 23 juillet



Classe de CP faisant sa rentrée en septembre